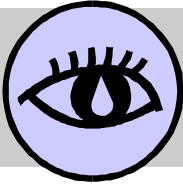


Le journal de

L'île vivante

Le journal de l'association « Ensemble pour une Île Vivante » - N° 51



**LE REGARD
À
L'AFFÛT**

SORTIR DE L'IMPASSE

D'un espace public sans âme et sans cohérence, faire un beau centre ville accueillant, vivant et commerçant doit être un objectif impératif pour la Municipalité.

Sa transformation est amorcée. Le mail à demi réalisé, devra se prolonger, sans céder aux obstructions politiciennes ou corporatives, pour devenir une véritable « Promenade* du conteur Alain GAUSSEL » reliant le Bocage et au-delà un futur quartier des Galeries Lafayette, à la rue Méchin et



Passage Cordier

à la future station tram. L'espace Fumouze va s'ouvrir en 2007 pour accueillir plus tard la médiathèque.

La rue Méchin, un peu humanisée par le fleurissement, appelle toute notre implication pour obtenir avec les travaux du tram un aménagement de qualité.

Ce n'est pas le moment de laisser se dégrader les aménagements déjà réalisés. **Du cloaque de l'impasse Cordier, la Ville et Plaine Commune ont fait, avec l'accord des copropriétaires, un passage public assaini et viabilisé qui gagnera à être embelli par la Ville et les riverains.**

L'investissement public, plus de 250 000 €, qui a été fait pour le bien général ne saurait se transformer en usage privé. Le stationnement permanent des voitures est inacceptable. Comme convenu, l'impasse est devenue un passage et une borne escamotable a été installée pour permettre aux riverains, **délestages personnels ou livraisons momentanées.**

La Ville a aussi pour devoir de veiller, en général, à la propreté des abords de la voie publique et en particulier au centre-ville.

Or, face au passage Cordier, un lieu privé « l'impasse Briffault » est un véritable dépôt d'ordures. Il serait temps d'obtenir de la part des propriétaires un assainissement correct.

Joseph DA COSTA

* Promenade ouverte et piétonne, comme le prévoyait le projet de ville pour le centre.

Édito

VOTRE JOURNAL

L'ambition du journal est d'être le reflet de la Ville. Plus encore de faire entendre les battements de son cœur et de favoriser le bouillonnement et l'échange des idées citoyennes.

Au fil des numéros, nous entretiendrons et créerons des rubriques qui faciliteront votre participation, telles que : « La boîte à idées », « L'oreille en coin », « Le regard à l'affût ». Mais aussi des « Repères », des « Commentaires et réflexions sur les dossiers » Et un espace « Libre propos » inauguré ce mois-ci avec les Présidentielles.



Impasse Briffault

Parlons-en

Les impôts locaux

Les impôts locaux augmentent ! Chaque année le même refrain... Mais savons-nous vraiment ce que représentent les impôts « locaux » ? Une explication semble nécessaire afin de comprendre qui augmente ou pas.

Les impôts dits « locaux » regroupent finalement 4 taxes locales :

- La taxe d'habitation (payée par les locataires et les propriétaires) ;
- La taxe foncière sur le foncier bâti (payée par les propriétaires) ;
- La taxe foncière sur le foncier non bâti (pour les terrains non bâti) ;
- La taxe professionnelle (payée par les entreprises).

Pour la commune, les taux sont votés en Conseil municipal avant fin mars sauf celui de la taxe professionnelle qui est maintenant fixé par l'agglomération de Plaine Commune. **La valeur locative du bien sert à calculer l'impôt** à partir du taux défini par la collectivité (commune, département et région).

■ La valeur locative :

La valeur locative cadastrale tient compte de la taille du logement, de son confort et de sa situation. Pour la taxe d'habitation, cette valeur locative est diminuée pour les logements affectés à l'habitation principale du contribuable. De même, elle peut aussi être diminuée grâce à deux types d'abattements :

- Un abattement obligatoire pour charge de famille (principalement les enfants à charge) ;
- Deux abattements facultatifs :
 - Général de base (5, 10 ou 15% de la valeur locative moyenne) ;
 - Spécial en faveur des personnes à conditions modestes (5,10 ou 15% de la valeur locative).

Pour les taxes foncières, la base d'imposition est égale à 50% (propriétés bâties) et à 80% (propriétés non bâties) de la valeur locative des biens imposables

(la valeur locative indiquée sur la taxe d'habitation). Celle-ci ne bénéficie d'aucun abattement particulier concernant la composition de la famille. Néanmoins, une exonération ou un dégrèvement de la taxe foncière est possible principalement pour les personnes âgées et de conditions modestes.

La valeur locative est réévaluée chaque année par l'Etat. Pour 2006, elle a ainsi augmentée de 1,8%.

■ La taxe d'habitation :

À l'Île-Saint-Denis son taux est de 12,76%. Il est inférieur aux moyennes du département (15,29%), de la région (13,38%) et de la métropole (13,77%).

Comparatif villes de Plaine Commune	
St Denis	9,72%
La Courneuve	8,33%
Villetaneuse	12,53%
Aubervilliers	13,64%
Épinay	16,71%
Pierrefitte	17,93%
Stains	16,21%

Pour notre commune, **cette taxe rapporte 27% de l'ensemble des impôts locaux, produisant 143 € de recette par habitant.**

Ce produit assez faible provient essentiellement d'une « paupérisation » de la population îlodionysienne. **En effet, 26% environ des foyers ne sont pas imposés, 38% partiellement imposés et seulement 36% ont été intégralement imposés (contre presque 40% sur le département).**

Comparatif au niveau national	
Département	176 €
Région	185 €
Métropole	145 €

Malgré ce constat, **l'équipe municipale actuelle n'a augmenté que de 5% la taxe d'habitation** sur toute la durée de la mandature (le taux passant de 12,15% à 12,76% en 2002). Elle s'est aussi engagée à ne pas l'augmenter d'ici la fin de son mandat (mars 2008). De son côté, le Conseil général (Département) a augmenté cette taxe de 25% sur la période 2001/2006 (le taux passant de 5,70% à 7,15%).

■ La taxe foncière :

À l'Île-Saint-Denis son taux est de 25,45%. Sa dernière augmentation date de 2002, passant de 24,24% à 25,45% aujourd'hui. Pour mémoire, l'équipe municipale précédente l'avait augmenté de 14%, passant d'un taux de 21,18% en 1995 à 24,24% en 2001.

Sur la période 2001/2006, le Conseil général (Département) a porté son taux de 7,19% à 9,01% soit une augmentation de 25%. Dans le même temps, la Région Île-de-France augmentait aussi cette taxe de 24% (taux passant de 3,97% à 4,91%).

La taxe foncière rapporte à notre commune 72% des impôts locaux. 54% proviennent de locaux d'habitation et 46% de locaux d'activité.

De plus, le taux de taxe foncière est supérieur aux moyennes des autres collectivités du département (19,31%), de la région (16,40%) et de la métropole (19,57%).

Produit en moyenne par habitant sur :	
L'Île-Saint-Denis	374 €
Le département	257 €
La région	211 €
La métropole	189 €

Pendant son mandat 2001/2008, l'actuelle majorité de l'Île Vivante n'aura augmenté les taxes d'habitation et foncière que de 5% contre 14% pour l'ancienne équipe municipale (PC/PS/Radicaux) sur la période de 1995/2000.

Christian VIZIER



Libre propos

■ Pourquoi « OSER BOVÉ »

par Joseph DA COSTA

Ni la parité, ni la discrimination positive, concepts dévalorisants, paternalistes, ne m'auraient fait voter pour Ségolène Royal. Ce qui compte en politique c'est le sens. Or, droite et gauche, en France, ont historiquement et concrètement un sens et s'exprimer en politique c'est faire un choix de sens. Agir en politique en harmonie avec son choix c'est soutenir, à partir du réel, ce qui donne le plus de chance à notre choix. « L'art de rendre possible le nécessaire » disait l'Abbé Pierre. Dans le passé, pour arracher au capitalisme du progrès social, parti communiste et parti socialiste, même avec leurs errements ont chacun apporté leur pierre. Les groupuscules révolutionnaires confinés dans la contestation n'ont rien fait bouger.

Modes de vie, mondialisation du commerce et de la production ont fait voler en éclats la représentativité des partis dans un cadre national. L'heure n'est pas au regret, mais au constat. Le référendum sur l'Europe a montré qu'un renouvellement de l'action citoyenne, non contre mais en dehors des partis, était possible, efficace, nécessaire. On ne peut espérer un changement profond de la politique en France que si le mouvement s'amplifie, que si la gauche au pouvoir s'appuie sur cette dynamique pour donner figure humaine à la mondia-

lisation, pour remplacer la concurrence sauvage par des échanges harmonieux et enrichissants pour tous

A ces Présidentielles, tout le monde sait, que l'affrontement « Droite/Gauche » ne se fera que si reste en lice au deuxième tour, « Sarkozy et Royal ». Le premier objectif est donc d'assurer la présence de la gauche. Le deuxième objectif est de déboucher sur un pouvoir de gauche s'appuyant sur les forces et aspirations populaires

Ces considérations me conduisent à soutenir et voter José Bové au premier tour. Sauf, si à la veille du scrutin, un risque d'absence de la gauche au 2^e tour s'avérait vraisemblable.

■ « PAS UNE DEUXIÈME FOIS »

par Christian VIZIER

Au-delà des multiples candidatures à la présidence de la République, certes légitimes dans une démocratie, on peut se poser la question si toutes sont utiles ? Si toutes servent le débat afin que le citoyen puisse choisir en toute connaissance de cause ou bien au contraire, si elles ne favorisent pas l'incompréhension des électeurs ?

Par exemple, je pense que la multiplication des candidatures de la gauche « anti-libérale » risque de provoquer un éparpillement qui ne servira ni ce courant de pensée, ni la gauche en général. Avec

1 à 2 % par candidat voir 3% pour le mieux placé d'entre eux, ne risque-t-on pas de se retrouver dans la même configuration (désagréable) qu'en 2002. Je pense qu'une candidature unitaire « gauche anti-libérale » aurait pu peser plus fortement non seulement dans le débat mais aussi sur le programme de la candidate socialiste (taxe Tobin, Constitution européenne, service public, ...).

En conséquence, devant le risque d'un second tour « Sarkozy et Le Pen », je fais le choix d'une gauche réaliste qui propose de recentrer ses efforts en direction de la jeunesse, avec des priorités données à l'éducation et à la recherche. Plus simplement, une gauche prête à assumer et assurer l'avenir de notre nation. Néanmoins, je reste vigilant, toujours dans l'attente d'une gauche solidaire mais non moins pragmatique sachant prendre en compte les difficultés d'un grand nombre de nos concitoyens. Une gauche qui appréhende sans démagogie les dossiers « Emploi », « Retraite », « Service public »... ou encore celui de la « Sécurité » et sans aucun lien, celui de l'« Immigration ». Bref, une gauche qui ne regarde pas la France vue d'en haut mais qui travaille sur le terrain, au plus près de ses habitants.

C'est pourquoi, je soutiens la candidature de Ségolène Royal, seule alternative crédible au programme dangereux de Sarkozy inspiré de Busch, Thatcher ou encore Berlusconi. Mais surtout afin que l'histoire ne se répète pas une deuxième fois et ne pas avoir à choisir « entre le pire ou le moins pire.



**La Terre est bleue
comme une orange**

**Pour la préserver,
je m'engage au quotidien.
L'électricité**

La consommation électrique d'un ménage hors chauffage représente environ 20% de la consommation énergétique domestique. Mais comme le prix du KWh électrique est trois fois plus cher que celui du gaz ou du fuel (les plus souvent utilisés pour le chauffage), **la charge financière de l'électricité représente plus de 40% de la facture énergétique domestique.**

En France, d'origine nucléaire la production électrique émet peu de gaz à effet de serre mais expose les

contemporains aux terribles dangers de l'accident (Tchernobyl) et produit des déchets radioactifs à très longue durée.

Économie et écologie : double raison pour maîtriser la consommation électrique. La lumière naturelle est propre, illimitée, gratuite. Je profite au maximum de la lumière du jour. J'ouvre les rideaux. Les lampes fluo compactes consomment 5 fois moins d'électricité et durent 10 fois plus longtemps que les lampes à filament. Le surcoût à l'achat est très vite amorti.

Quand je sors d'une pièce vide, j'ai le réflexe d'éteindre la lumière. Pas de gaspillage. Chaîne hi-fi, lecteur DVD, téléviseur, ordinateur... lorsqu'ils restent en veille, branchés 24h/24, la consommation peut représenter jusqu'à 15% de la facture électrique. Pour éviter cette dépense inutile, je les relie à une rallonge multiprises, avec

voyant lumineux, que je débranche après usage.

En été, pour éviter le climatiser électrique, je ferme les volets dans la journée et je ventile la nuit par courant d'air, toutes fenêtres ouvertes.

La taille douce des arbres d'alignement donne un feuillage touffu, producteur d'ombre et de rafraîchissement lors des journées de grosse chaleur, de plus en plus fréquentes et insupportables en ville.

Depuis 2002, la municipalité a relayé cette responsabilité collective à travers la sensibilisation des élèves avec des classes énergie, des habitants avec l'espace info énergie, des agents communaux avec la mise en place de techniques économes. **Fin 2005 (en 4 années), la consommation avait diminué de 19%, à confort équivalent.**

René COLOT



TABAC ET CITOYENNETÉ : FONT- ILS BON MÉNAGE ?

Depuis le 1^{er} février dernier, il est désormais interdit de fumer dans les lieux publics. Bonne nouvelle pour les non fumeurs, moins bonne pour certains fumeurs, si les effets du tabac sur la santé sont aujourd'hui prouvés scientifiquement, n'oublions pas que la question du tabac reste une affaire de citoyenneté. Ma liberté de fumer ne s'arrête-t-elle pas là où celle de l'autre (non fumeur) commence ? Pour le savoir, nous sommes allés à la rencontre de trois citoyens habitant à l'Île-Saint-Denis. Ils ont accepté de nous faire partager leur point de vue sur le tabac.

« **Fumez votre cigarette, mais ne me la mettez pas sous le nez ! Pensez aux non fumeurs** ». **Jeannine, gérante du bar la Pétanque, non fumeuse.**

Si on appliquait l'interdiction de fumer dans mon bar, je n'aurais plus personne. On vient ici avant tout pour se détendre. Je l'appliquerais par contre dans un restaurant car il n'est pas utile de fumer quand on mange.

Moi qui ne fume pas, par exemple, je demande aux personnes qui fument dans le bar de ne pas me mettre leur cigarette sous le nez. Je trouve qu'il est important de prêter attention aux autres. Dans le temps, je me souviens qu'on demandait l'autorisation de fumer !



Donc fumer d'accord, mais attention à ne pas gêner les autres.

Connaissez-vous l'histoire du tabac ?

- **1560** : le tabac (appelé « Nicotiane » en l'honneur de son découvreur) arrive en France dans les poches d'un moine qui le rapporte du Brésil. Utilisé à la Cour pour guérir toutes sortes de maux, en Angleterre, dans les pays musulmans, en Russie, on risquait la peine de mort pour ce "vice" nouveau.
- **1674** : Colbert instaure le monopole des ventes. L'usage du tabac est populaire, il est aussi la marque d'un raffinement bourgeois.
- **1825** : la cigarette arrive en France. Son succès est immense.
- **1840** : Sa production s'industrialise.

« **D'accord pour empêcher les gens de fumer dans les lieux publics mais mettre une amende de 68 euros, c'est abusif !** ».

Keskes et Cyrille habitants de l'Île-Saint-Denis, fumeurs.

« *Le fait d'empêcher les gens de fumer dans les lieux publics, comme une boîte de nuit, par exemple c'est très bien* », note Cyrille. « *Par contre, dans un lieu de consommation, on devrait avoir le choix* » ajoute Keskes.

Cyrille et Keskes sont plutôt contre le fait de fumer dans les lieux publics, ils sont en revanche d'avis que « *mettre une amende de 68 €, c'est abusif !* ».

Cyrille, quant à lui, pense que cette interdiction va entraîner de la contrefaçon : « *on a tendance à oublier les facteurs qui découlent de cette interdiction, notamment la contrefaçon. Je pense que la loi devrait avant tout revoir le système de distribution des cigarettes* ».

Reportage de Julie SCHWARZ

INFOS UTILES : Vous risquez une contravention de 68 € si vous fumez hors des emplacements réservés à cet effet. Pour recevoir des informations personnalisées pour vous aider à arrêter de fumer : Tabac Info Service : 0825 309 310, (0,15 euros/min).



LE CUCS : ENTRE RÉDUIRE OU AUGMENTER LES INÉGALITÉS ?

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale vise la réduction des écarts de développement entre les quartiers sensibles (dit territoires prioritaires) et leur environnement, soit les villes et les agglomérations dans lesquelles ils se situent.

Mais quand cette ville n'a pas fait partie de la Politique de la Ville entre 2000 et 2006, elle est considérée par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, comme entrant dans un dispositif existant, et par

conséquent n'ayant droit qu'à un financement insignifiant - en comparaison avec les autres villes - ce qui est le cas de L'Île-Saint-Denis.

Alors que nos besoins se chiffrent à plus de 300 000 €, la préfecture ne nous a accordé que 62 000 € pour 31 nouvelles actions que le partenariat local du CUCS compte mener pour le développement global et cohérent de nos quartiers. L'Île Vivante dénonce une décision en totale contradiction avec l'esprit du CUCS.

Au lieu de réduire les écarts entre les territoires, ce type de décision concourt à leur augmentation par des inégalités de traitement où des communes bénéficiaires

depuis l'année 2000 de la politique de la ville, se sont vues reconduire et augmenter leurs budgets (Saint-Denis, Villeteuse, Stains, Pierrefitte, ...) ; alors que les communes entrant dans la politique de la ville (L'Île-Saint-Denis) devraient se contenter de sommes dérisoires ne correspondant pas à leurs besoins réels.

L'Île Vivante soutient avec force et détermination, toute action visant à rétablir nos droits à la mise en oeuvre de projets en faveur de nos quartiers avec des moyens proportionnels aux difficultés que connaissent les îlodionysiens

Zine-Labidine LASSOUED